

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE CARTE ACHAT

Entre :

- la Mutualité Sociale Agricole du Maine-et-Loire (M.S.A.), représentée par Madame Anne-Stéphanie MALKA, Sous-Directrice, d'une part,
- XXX, salarié à la M.S.A. de Maine-et-Loire, d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Mutualité Sociale Agricole se propose de mettre à la disposition de XXX une carte Achat à compter du XX/XX/XX

### **Article 2 :**

XXX est autorisé à utiliser la carte Achat pour les achats suivants (se référer à l'annexe ci-jointe) :

- carburant pour le véhicule affecté
- lavage et nettoyage pour le véhicule affecté.

En cas d'utilisation de la carte pour des paiements ou des achats non autorisés, XXX devra rembourser la MSA des sommes indûment réglées.

### **Article 3 :**

XXX devra fournir dans les meilleurs délais au service Logistique les justificatifs des dépenses engagées (tickets carte Achat, factures caisse...).

XXX devra indiquer sur le document justificatif l'immatriculation et le kilométrage du véhicule concerné.

### **Article 4 :**

La mise à disposition de la carte Achat est consentie uniquement pour un usage professionnel. Le prêt de la carte Achat ou la divulgation du code secret à une autre personne ne sont pas autorisés et constituent un motif de retrait immédiat de la carte.

### **Article 5 :**

L'utilisation de la carte Achat à des fins personnelles serait constitutive d'une faute professionnelle, susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire.

### **Article 6 :**

En cas de perte ou de vol, XXX contactera le 0825 000 444 pour faire opposition et avertira le Responsable du Service Logistique au 02 41 31 78 02.

**Article 7 :**

L'employeur se réserve le droit de retirer la carte Achat sans préavis ou de modifier les conditions d'utilisation à tout moment et, dans ce dernier cas, d'établir une nouvelle convention.

Fait à BEAUCOUZE, le XX/XX/XX

Madame Anne-Stéphanie MALKA,  
Sous-Directrice

XXX

*(faire précéder la signature de la mention :  
"je m'engage à utiliser la carte achat dans le strict cadre  
défini ci-dessus et à respecter la procédure d'utilisation de  
la MSA »)*

DATE : 25/01/2012

ANNEXE AUTORISATIONS ACCORDEES
-----------------------------------

AUTORISATION	DESIGNATION
Jours	Lundi au vendredi
Heures	de 7 h à 20 h
Montant maximum par transaction	100 €
Plafond annuel	3 000 €
Familles d'achat	Carburant pour le véhicule affecté Lavage – nettoyage pour le véhicule affecté : 4 lavages extérieurs et 1 nettoyage intérieur par an

Madame Anne-Stéphanie MALKA,  
Sous-Directrice

XXX